

# **Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan**

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

**Séance du Conseil Communautaire du 30 mars 2021**

## Sommaire:

<b>Préambule :</b>	page 4
<b>1) Un contexte exceptionnel marqué par l'incertitude</b>	page 6
<b>1.1) La conjoncture économique et financière</b>	page 6
<b>1.1.1) L'évolution du contexte macroéconomique :</b> un choc historique aux conséquences incertaines	
<b>1.1.2) Perspectives générales des finances publiques :</b> la dépense publique comme amortisseur de crise, la dégradation des finances publiques nationales et locales comme consensus national	
<b>1.1.3) Impact économique de la crise sanitaire</b> sur le territoire de la CCGAM	
<b>1.2) Les impacts de la Loi de Finances pour 2021 :</b> Entre relance et recul de l'autonomie fiscale des collectivités locales	page 11
<b>1.3) La situation des finances locales</b>	page 22
<b>2) La situation financière de la CCGAM</b>	page 23
<b>3) Les Orientations 2021 et les perspectives pluriannuelles au service des habitants et de l'économie locale</b>	page 26
<b>3.1) Une évolution incertaine et limitée des recettes de fonctionnement</b>	page 26
3.1.1) Les recettes fiscales	
3.1.2) Les dotations	
3.1.3) Les autres recettes	
<b>3.2) Une stratégie financière permettant de construire l'avenir,</b> dans un contexte incertain	page 28

### **3.3) Les grandes orientations des politiques publiques** page 29

3.3.1) Les axes stratégiques de l'exécutif de la CCGAM pour le projet de territoire

3.3.2) L'évolution des dépenses de fonctionnement

3.3.3) Les engagements pluriannuels d'investissements projetés

3.3.4) L'engagement pluriannuel de fonctionnement projeté

3.3.5) Les équilibres financiers des budgets annexes

### **Annexes :**

**page 36**

- 1) Politique des Ressources Humaines et dépenses de personnel
- 2) Rapport sur l'état de la dette
- 3) Rapport sur les incidences de la Covid-19
- 4) Détail des grandes orientations budgétaires

## Préambule :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que soit présenté au conseil communautaire de la CCGAM, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés** ainsi que sur la **structure et la gestion de la dette**.

Ce ROB comporte, en outre, une présentation de la **structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs de la CCGAM**. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le contenu du ROB 2021 ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication ont été précisés par l'article 107 relatif à la transparence financière de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et le décret 2016-841 du 24 juin 2016

Ainsi, il est prévu que le ROB 2021 comporte les informations suivantes :

- **Les orientations budgétaires** envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement des différents budgets de la CCGAM. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire les projets de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions.
- **La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
-  **Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette** contractée à fin 2020 et les **perspectives pour le projet de budget 2021**. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la CCGAM pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget primitif 2021.

Ces orientations devront permettre **d'évaluer l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne brute, d'épargne nette et de la capacité de désendettement à la fin de 2021** auquel se rapporte le projet de budget primitif 2021.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire de la CCGAM, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport est ensuite transmis au sous-préfet d'Autun et fait l'objet d'une publication. Il est ainsi transmis aux maires des communes membres de la CCGAM dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil communautaire. Il est mis à la disposition du public au siège de la CCGAM, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

La présente note informe ainsi les membres du conseil communautaire du **contexte économique et législatif et de ses impacts sur la CCGAM** notamment en termes de projection de recettes, des orientations en termes de niveaux de dépenses et des équilibres pluriannuels qui en résultent.

**Les éléments et données chiffrées présentés sont des estimations** visant à donner aux membres du conseil communautaire des perspectives qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif 2021.

**Le conseil communautaire de la CCGAM doit prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation budgétaire** et de l'existence dudit rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui fait l'objet d'un vote. Cette délibération n'emporte pas, par elle-même, de caractère décisionnel mais elle fait apparaître la répartition des voix sur le vote.

**Le budget communautaire est présenté dans ce document de façon consolidée**, par le regroupement du budget principal et des budgets annexes ayant la qualité de service public administratif (GEMAPI,...). Les budgets qualifiés de service public industriel et commercial (abattoirs,...) font l'objet d'une analyse spécifique

## 1) Un contexte exceptionnel marqué par l'incertitude

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) et l'examen du rapport qui en est le support, se déroulent dans **un contexte de crise économique mondiale, provoquée par l'épidémie de la Covid-19**. Cette crise représente un choc inédit pour les finances publiques, avec des conséquences sur plusieurs années et de grandes incertitudes économiques et budgétaires. Les conséquences de la crise économique mondiale, des mesures de confinement décidées par le Gouvernement ainsi que de la réforme fiscale mise en œuvre à compter de 2021 au niveau national, impactent significativement les équilibres budgétaires et financiers communautaires.

### 1.1) La conjoncture économique et financière

#### 1.1.1) L'évolution du contexte macroéconomique :

Un choc historique aux conséquences incertaines

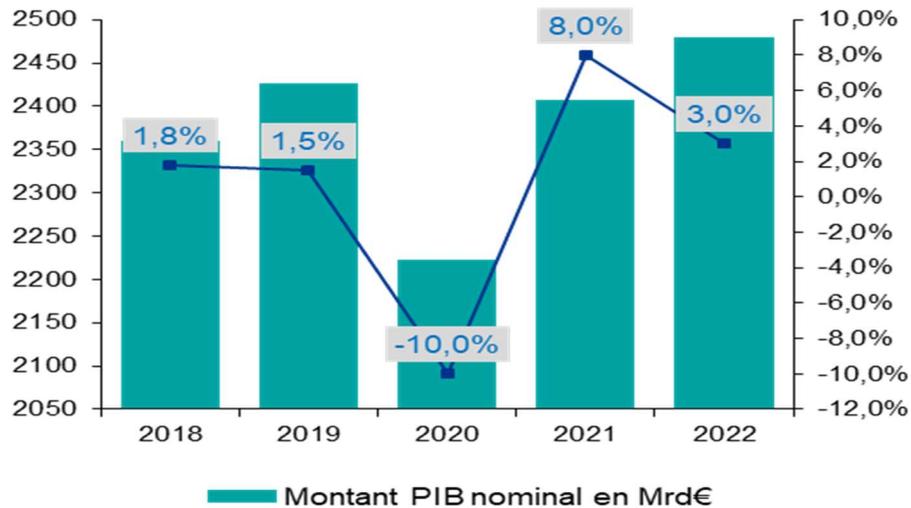
La crise de la Covid-19 s'est très rapidement traduite par **une crise économique sans précédent** et **une grande incertitude** caractérise les prochains mois.

#### Le contexte économique et financier national

 Le Contexte national d'**une récession massive en 2020**:

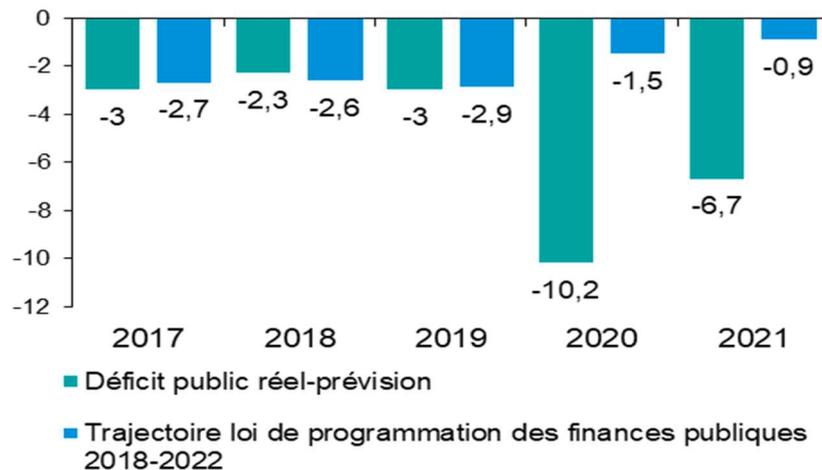
- Sous l'effet de la COVID-19, **le PIB** a chuté de 8,3 % en 2020 contre 10% prévu initialement. Avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus en ce début d'année, le rebond attendu sur 2021 est en partie compromis (5.3% contre 8% prévus initialement).

### Evolution du PIB



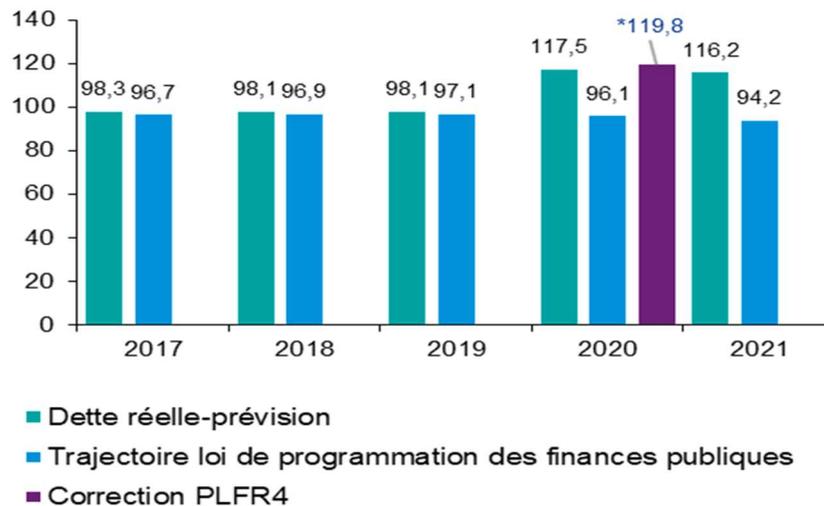
- Depuis le début de la pandémie mondiale, **l'inflation française** est passée de 1,1 % en 2019 à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage (9,7 % fin 2020 contre 8,1 % un an plus tôt), l'inflation devrait être principalement guidée par le prix du pétrole et rester faible, à savoir 0,7 % en 2021;
- L'accroissement du **déficit public** en 2020 de 200 Mds € environ s'explique pour moitié par l'augmentation des dépenses et par la baisse des recettes. Il devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020. Pour 2021, le gouvernement prévoit une baisse du déficit à 8,6 % du PIB, soit environ 100 Mds € en moins;

### Trajectoire du déficit public



- **La dette publique** s'élèverait en 2020 à 119,8 % du PIB, le gouvernement la prévoit à 122,3 % du PIB en 2021, soit à près de 2 800 milliards.

### Trajectoire de la dette publique



### ✚ Un rebond de l'activité économique en 2021 :

- Les **prévisions pour 2021** sont marquées par **de forts aléas**. Début 2021, l'activité économique est pénalisée par une consommation des ménages encore contrainte. Dans le scénario central présenté par la Banque de France, l'hypothèse est que l'épidémie ne cesserait pas immédiatement et que le déploiement généralisé de vaccins ne serait pleinement effectif que vers fin 2021. Dans ces conditions, le niveau d'activité de fin 2019 ne serait retrouvé que mi-2022 et le rattrapage s'étalerait sur 2021 et 2022, avec une croissance du PIB autour de 5% sur chacune de ces deux années. En 2023, la croissance serait encore un peu supérieure à 2%. L'incertitude autour de ce scénario central est néanmoins forte.

- Dans la Loi de Finances pour 2021, le Gouvernement table sur un **rebond de 6% en 2021**, sous l'effet du plan de relance (1,5 point de PIB), les prévisions macroéconomiques ayant été ajustées à plusieurs reprises au cours de la discussion budgétaire.

- **Le pouvoir d'achat des ménages** serait en moyenne **préservé en 2020 et en 2021** malgré la récession avec des situations très différentes selon les catégories de ménages.

- **Le taux d'épargne**, après son niveau record de 2020 (22%), **resterait encore élevé en 2021** dans le scénario central de la Banque de France.

- La contraction de l'activité génère **une détérioration de la situation du marché du travail**. Le premier semestre 2020 a été marqué par une forte baisse de l'emploi (-3%), baisse qui reste contenue au regard du

choc d'activité et, grâce au dispositif de chômage partiel, l'emploi baisserait beaucoup moins que l'activité en 2020. La Banque de France (prévisions de 12/2020) anticipe un point haut du taux de chômage à 10,9% au premier trimestre 2021, avant de diminuer progressivement pour atteindre 9,1% à la fin de l'année 2022.

Dans ses dernières prévisions sur l'emploi, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) s'attend également à une situation très difficile en 2021 pour le marché du travail, contrairement aux prévisions plus confiantes du Gouvernement du fait de la fin du dispositif de chômage partiel, la forte réduction de la rétention de main-d'œuvre, l'effet des faillites d'entreprises décalées en 2021.

La projection du taux de chômage reste toutefois incertaine du fait de comportements d'activité difficiles à prévoir dans le contexte actuel.

- Dans ce contexte, **l'inflation resterait très contenue** et s'établirait en moyenne annuelle à 0,50% en 2020 et 2021, pour se situer à environ 1% fin 2023, selon les dernières prévisions de la Banque de France.

- la Banque Centrale Européenne continuerait à mener dans les mois à venir **une politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêt.**

**Les conséquences de la crise, sanitaire et économique, exceptionnelle liée à la COVID-19, sont d'une ampleur majeure et d'une gravité qu'il est difficile, encore aujourd'hui, de circonscrire avec précision et exhaustivité.**

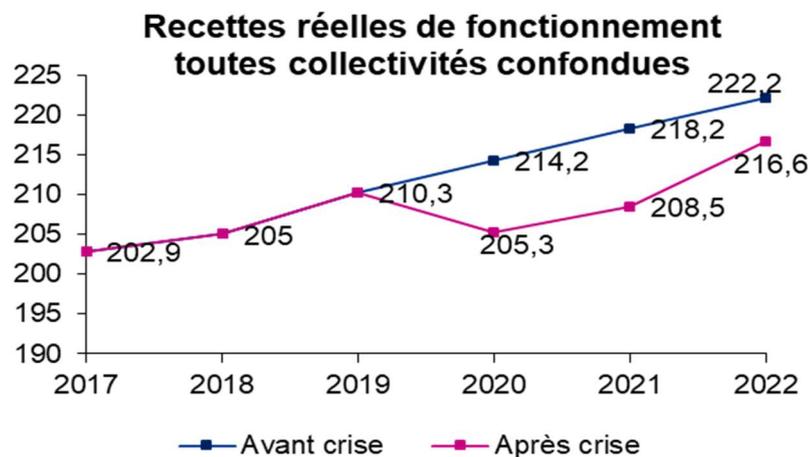
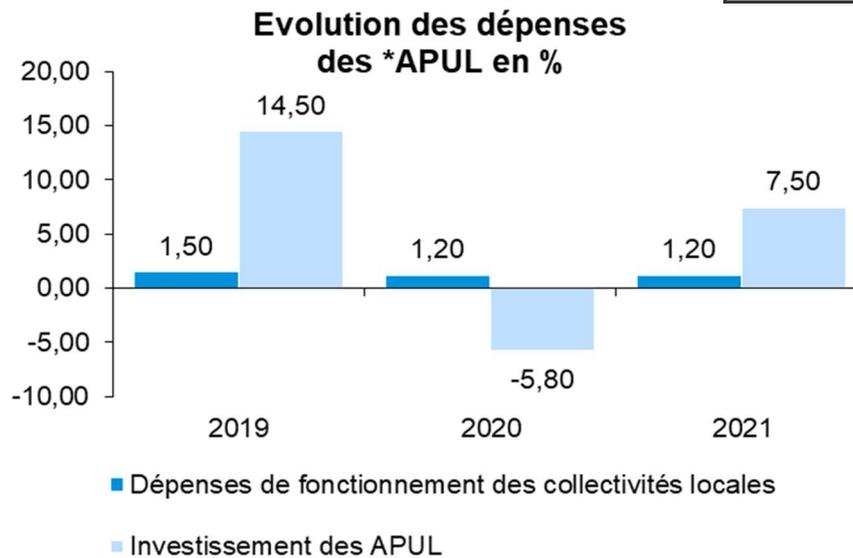
La quasi-totalité des **secteurs de l'économie sont fragilisés.**

**Les habitants du territoire de la CCGAM sont frappés par cette crise** de manière directe ou indirecte, immédiate ou différée, sur le plan sanitaire comme sur le plan social ou économique.

**Les conséquences de cette crise s'inscriront dans le temps long et seront durables,** l'horizon de sortie de crise restant difficile à estimer.

**1.1.2) Perspectives générales des finances publiques :** la dépense publique comme amortisseur de crise, la dégradation des finances publiques nationales et locales comme consensus national

En 2020, le **déficit des administrations publiques (APUL)** se creuse sous l'effet conjugué d'une **forte baisse des recettes publiques**, en lien avec le recul de l'activité économique, puis d'une **hausse des dépenses de fonctionnement** (augmentation des prestations sociales du fait de l'activité partielle et des subventions en lien avec la mise en place du Fonds de solidarité).



Les politiques engagées pendant la pandémie de la COVID-19, pour préserver le tissu économique, devraient conduire **les administrations publiques** à absorber **près des 2/3 de la perte d'activité en 2020** (125 Mds €).

Du fait de cette crise exceptionnelle sanitaire et économique, l'Etat et les collectivités locales ont donc rapidement engagé un volume important de dépenses publiques qui, couplées au ralentissement de l'activité économique, ont dégradé fortement le déficit et la dette publics, de manière durable.

Dans la Loi de Finances pour 2021, le Gouvernement anticipe **un déficit public à 8,5% du PIB** (après 11,3% en 2020 soit 248 Mds d'euros et 3% en 2019) et **une dette publique à 122,4% du PIB** (après 119,8% en 2020 et 98,1% en 2019).

D'après la Banque de France, en 2021-2023, à législation inchangée, le **déficit public** se réduirait progressivement à la faveur du retour de la

croissance, de la fin des mesures exceptionnelles et du versement des fonds européens, malgré la montée en charge du plan de relance. Il serait à plus de **7% du PIB en 2021** et de **4% en fin d'horizon en 2023**, soit un niveau encore nettement supérieur à celui prévu avant la crise sanitaire. Il dépasserait aussi le niveau de déficit public stabilisant le ratio de dette. Malgré l'effet favorable des taux d'intérêt bas, inférieurs au taux de croissance, la France ne parviendrait ainsi pas à faire baisser **le ratio de dette publique**, qui approcherait encore **120% du PIB en 2023**

### **Des cibles de solde public rendues caduques par la crise liée à la Covid-19 :**

La trajectoire actuelle des finances publiques est donc largement divergente des objectifs fixés par la Loi de Programmation des Finances Publique pour la période 2018-2022. L'écart du solde structurel prévu pour 2020 avec le solde prévu par la trajectoire de la LPFP, devait théoriquement entraîner le déclenchement du mécanisme de correction prévu à l'article 23 de la loi organique du 17 décembre 2012.

Cependant, le mécanisme de correction ne s'appliquera pas et le Gouvernement a annoncé qu'une nouvelle programmation des finances publiques devrait intervenir dans les prochains mois. Cette dernière devra, selon le Gouvernement, « concilier un effort de relance nécessaire pour préserver les fondamentaux de l'économie française et une exigence de consolidation des comptes publics, indispensable à la préservation de notre crédibilité budgétaire ».

#### **1.1.3) impact de la crise économique sur le territoire de la CCGAM :**

La question de l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 sur le tissu économique de la CCGAM est très importante, afin d'apprécier plus finement l'évolution des recettes fiscales sur le territoire de la CCGAM dont celles de la CCGAM.

#### **1.2) Les impacts de la loi de finances 2021 :**

Relance et recul de l'autonomie fiscale de l'ensemble intercommunal de la CCGAM

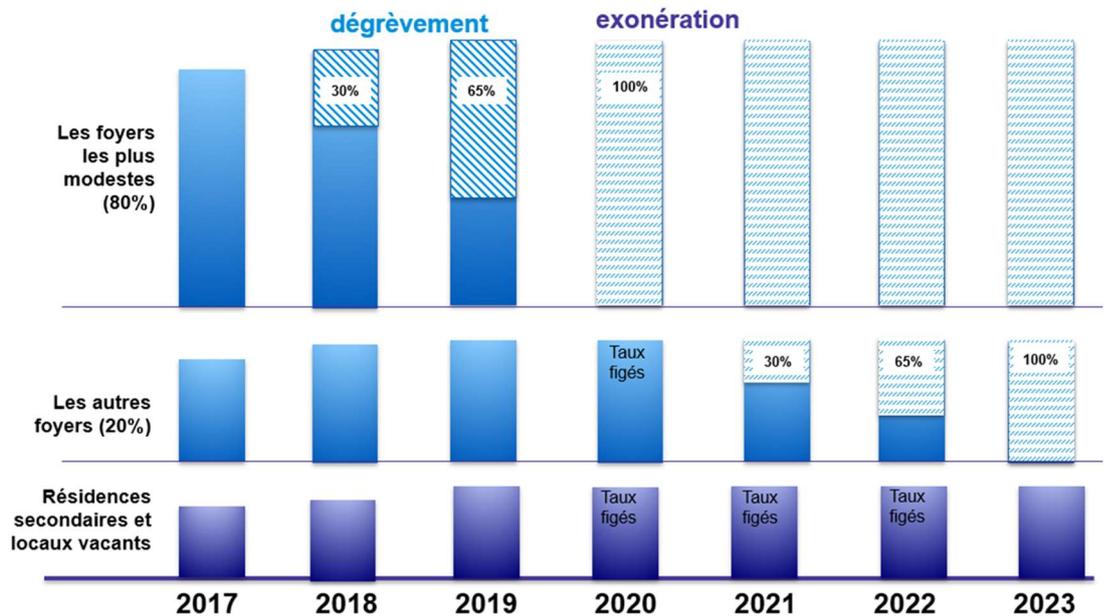
 **2021 va être, pour la CCGAM et ses communes membres, l'année d'une relative entrée dans l'inconnu, avec de nombreuses incertitudes.**

D'une part, **les effets de la crise** sanitaire et de la crise économique consécutive à la Covid-19 **ne devraient pas se dissiper à court terme.**

D'autre part, **le bouleversement fiscal que provoquent la suppression de la taxe d'habitation** et les modalités de son remplacement, mais aussi désormais **la réduction des impôts dits « de production »** modifie en profondeur deux des éléments clefs des stratégies financières locales, à savoir la part des impôts locaux et la capacité à user du pouvoir de taux.

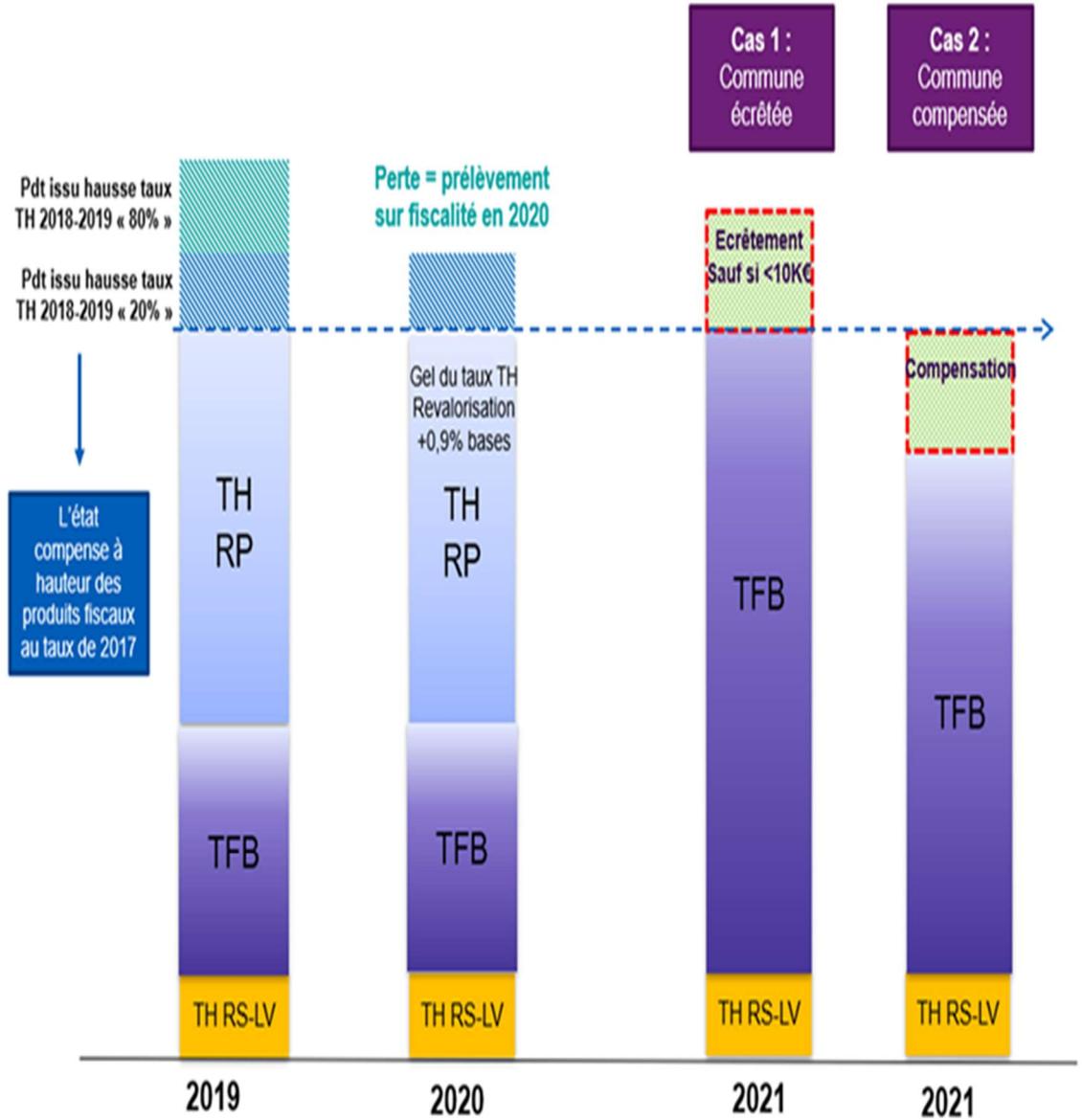
**Pour les communes de la CCGAM et la CCGAM, la taxe foncière sur les propriétés bâties sera désormais l'impôt-pivot.**

## La réforme de la taxe d'habitation Rappel des principes



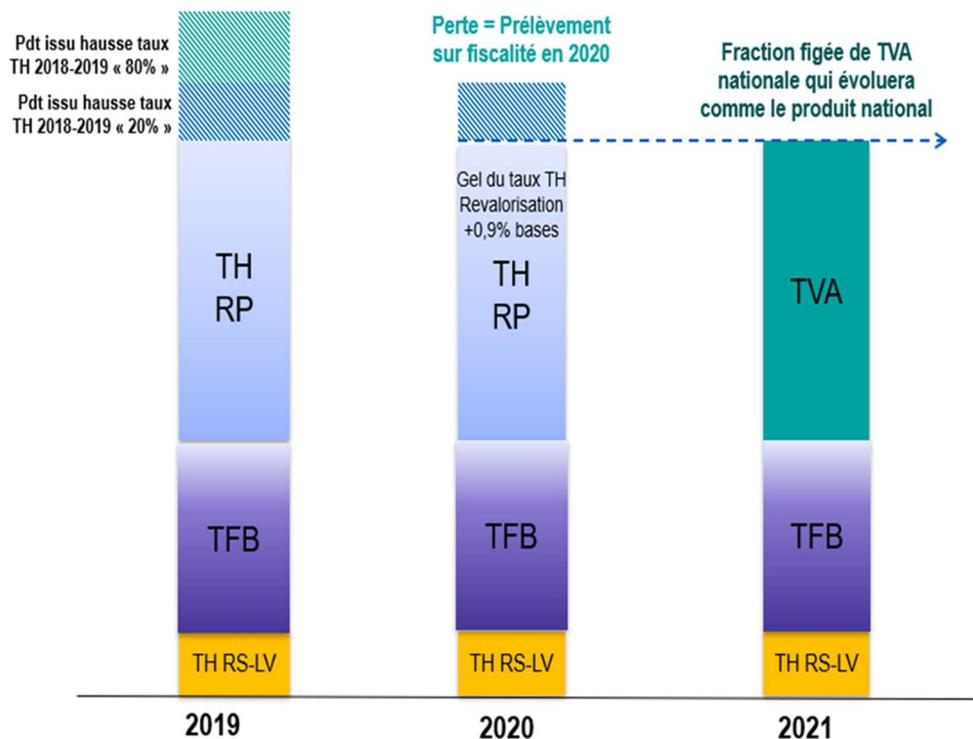
# La réforme de la taxe d'habitation

## Principe de neutralité pour les communes



## La réforme de la taxe d'habitation

### Principe de neutralité pour les EPCI



**Ce bouleversement fiscal rend inévitable une refonte de la péréquation.**

**Le maintien de la capacité à investir des collectivités locales**, dont la CCGAM et ses communes membres, est **un levier essentiel de la reprise** mais leurs **interventions sont subordonnées à une certaine prévisibilité et stabilité de leurs ressources**, qui n'est pas garantie par les réformes fiscales votées (avec la réforme de la TH, la part des impôts présentant une forte stabilité d'assiette passe de 75% à 52% pour les groupements à fiscalité propre comme la CCGAM).

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, **la LFI 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public**. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement et surtout de construire le monde de demain autour de grands thèmes :

- transition énergétique et écologique,
- nouvelles mobilités,

- santé et sport,
- et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

 **La baisse des impôts dits de production** : des incertitudes demeurent sur le niveau des compensations qui seront versées par l'Etat

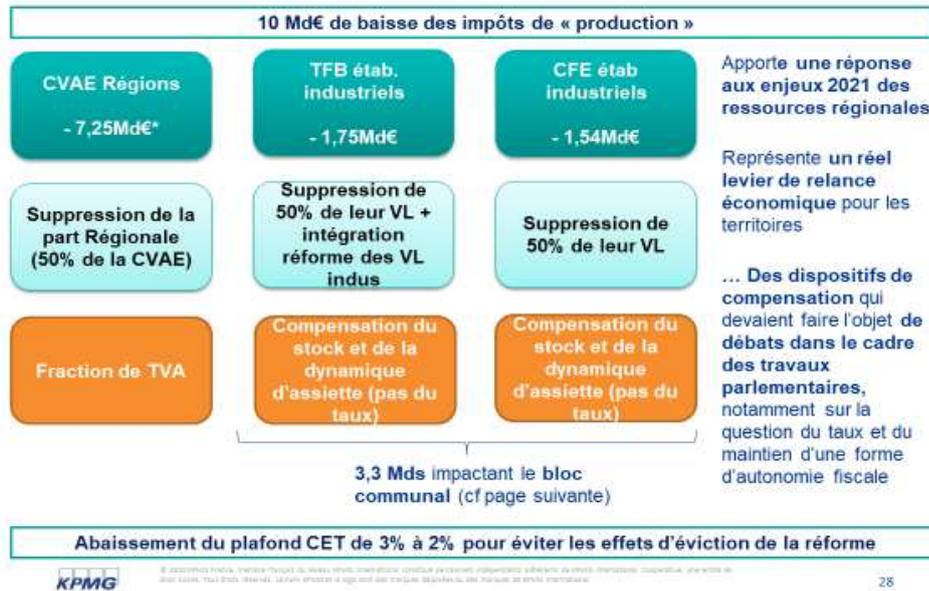
Le budget de l'Etat pour 2021 intègre une baisse de 10 Md€ des impôts « de production ». Cette mesure a un impact significatif sur la fiscalité locale et les budgets locaux notamment pour la CCGAM (CFE et TFB) et ses communes membres (TFB).

Cette baisse est envisagée selon le dispositif suivant :

- **Réduction de 50 % de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée)** pour toutes les entreprises redevables, financée par la **suppression de sa part régionale** (- 7,25 Md€) (Pour les entreprises, la CVAE passe de 1,5% de la valeur ajoutée à 0,75% de celle-ci).
- **Réduction de 50 % de la fiscalité des établissements industriels** (taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et cotisation foncière des entreprises (CFE)) soit encore un manque à gagner pour le bloc communal de 1,75 Md€ de TFPB et 1,54 Md€ de CFE.
- **Révision de la méthode de revalorisation annuelle de la valeur locative des établissements industriels**, dans un sens défavorable aux budgets locaux (en 2020, si l'on avait appliqué cette nouvelle méthode, la hausse des bases aurait été de 0,2% alors qu'elle a été de 1,2% avec l'indice d'actualisation basé sur l'inflation).
- **L'abaissement du taux de plafonnement de la contribution économique territoriale (CET)**, en fonction de la valeur ajoutée, qui sera **ramené de 3 % à 2 %**, afin d'éviter que tout ou partie du gain pour les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement.

**Les pertes de recettes** du bloc communal (TFPB et CFE) **seront compensées** par l'Etat « de façon intégrale ». **La compensation ne s'étendra pas aux hausses de taux** décidées à partir de 2021.

## Le soutien aux entreprises : la baisse des impôts de production

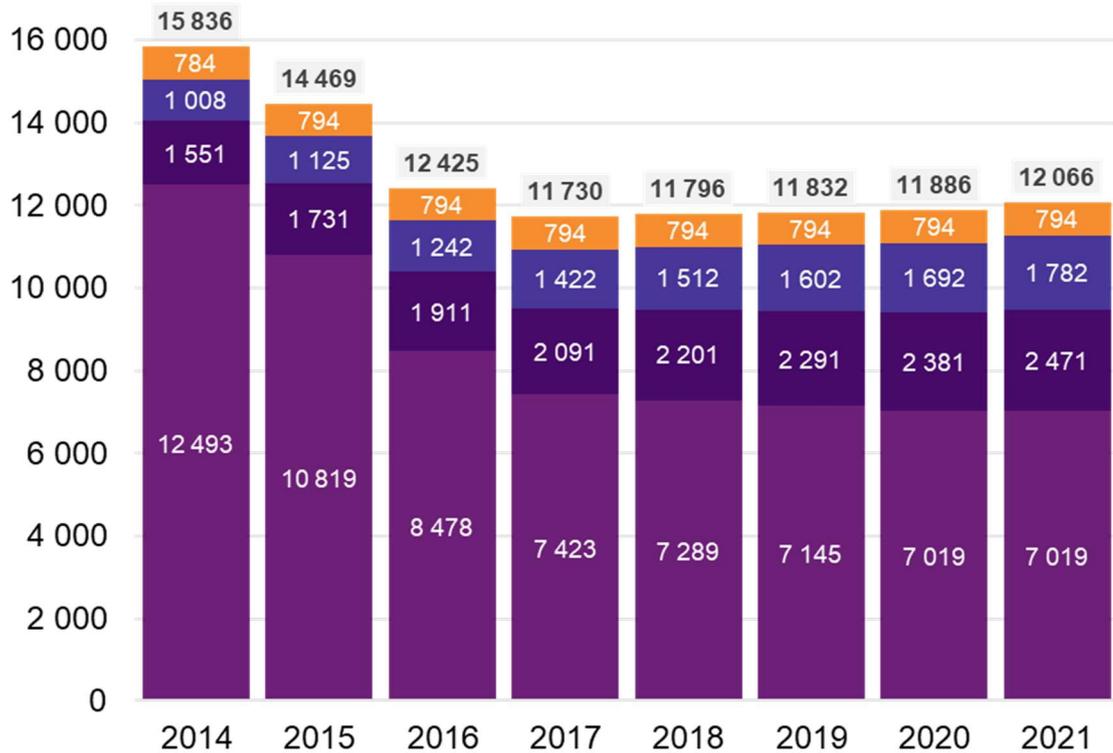


### 📌 Une promesse de stabilité des montants de DGF et de compensations à relativiser :

|Une DGF stabilisée globalement (26,756 Md€ dont 18.5 Md€ pour le bloc communal) mais pas dans sa répartition



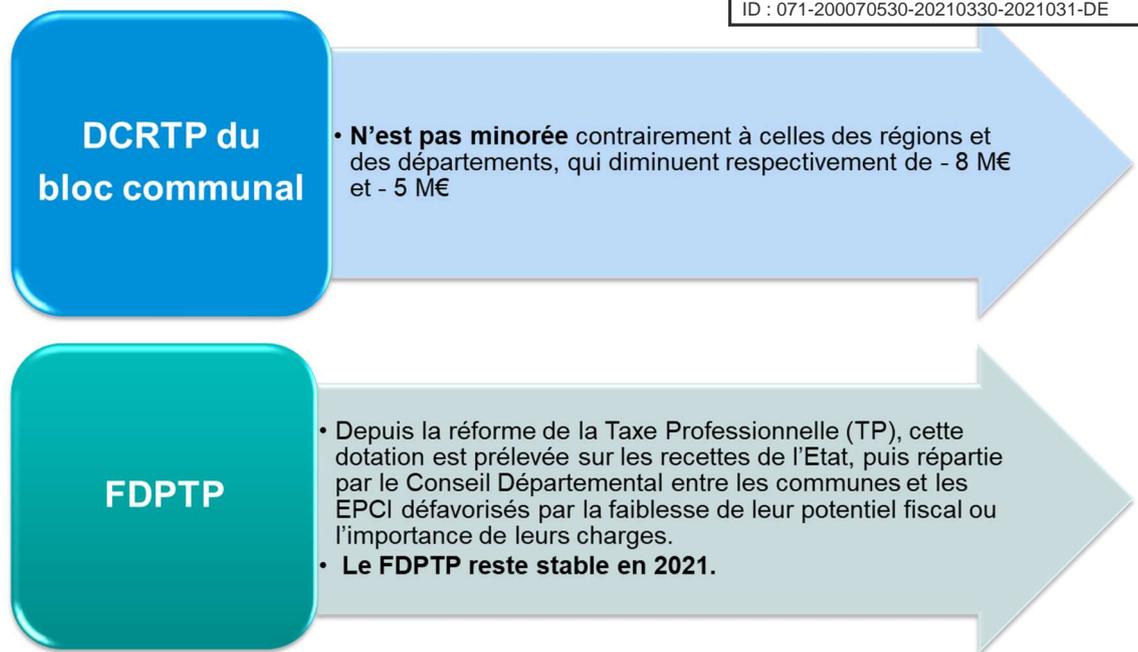
### Evolution des enveloppes de DGF en métropole (en M€)



- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (communes de métropole)
- Dotation nationale de péréquation (DNP)
- Dotation de solidarité rurale (DSR)
- Dotation de solidarité urbaine (DSU)

- **L'absence de ponction** nouvelle au titre des **variables d'ajustement 2021** :

- **La DCRTP** du bloc communal et le **FDPTP** sont **stables**.



- **Les indicateurs de répartition de la DGF** (potentiels fiscaux / effort fiscal) neutralisés en 2021, une réforme à venir en 2022

✚ **La reconduction en 2021 de la clause de sauvegarde** sur les recettes fiscales du bloc communal :

- Toutes les communes et EPCI de France disposent **d'une ressource fiscale globale au moins égale à la moyenne de leurs recettes fiscales des années 2017-2019**. Le Gouvernement a estimé le montant global à **200 millions d'euros** « si les recettes sont au rendez-vous ». Des incertitudes demeurent donc et l'accompagnement de l'Etat est limité et partiel. En effet, **son mode de calcul s'appuie sur les trois dernières années plutôt que sur les pertes effectives 2020 et 2021**, ce qui en limite l'éligibilité à un nombre très restreint de collectivités et induit un risque sur les recettes fiscales de la CCGAM.

### **Pour les communes :**

- Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
- TLPE (Taxe locale sur la publicité extérieure)
- Taxe de séjour et taxe de séjour forfaitaire
- Taxe communale sur les remontées mécanique
- Produits bruts des jeux
- Versement mobilité
- Taxe de balayage
- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Taxe d'habitation,
- CFE,
- CVAE,
- Redevance des mines,
- L'imposition forfaitaire sur les pylônes
- Les différentes parts de l'IFER
- Taxe annuelle sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent
- Taxe additionnelle au foncier non bâti
- TEOM
- Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de taxe de publicité foncière
- Contribution aux eaux minérales
- Taxe sur les surfaces commerciales
- Droits de place
- Dotation globale de garantie relative à l'octroi de mer
- Taxe spéciale de consommation sur les produits énergétiques
- Taxe sur les passagers
- Redevances et recettes d'utilisation du domaine

### **Pour les EPCI à fiscalité propre :**

- TLPE (Taxe locale sur la publicité extérieure)
- Versement mobilité
- Taxe de séjour et taxe de séjour forfaitaire
- Taxe communale sur les remontées mécanique
- Produits bruts des jeux
- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Taxe d'habitation,
- Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- CFE
- CVAE
- IFER
- TEOM
- Taxe sur les surfaces commerciales
- Taxe spéciale de consommation sur les produits énergétiques
- Redevances et recettes d'utilisation du domaine
- Taxe sur la consommation finale d'électricité
- Taxe de balayage
- Taxe « Gemapi »

## ✚ Les plans de relance :

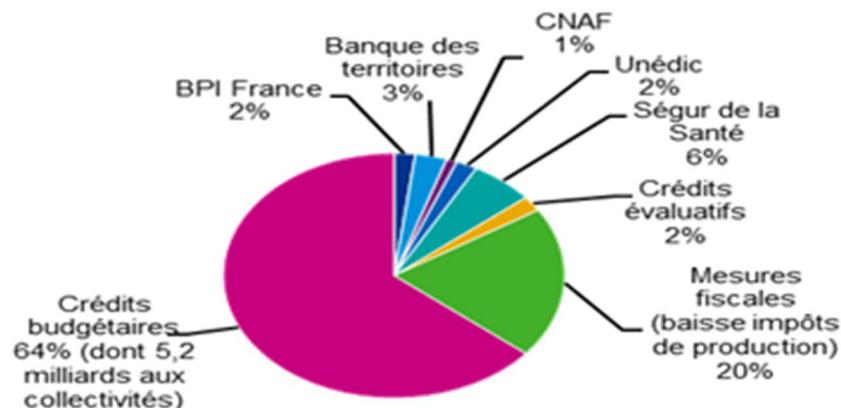
- En réponse à la crise sanitaire et économique, les acteurs institutionnels ont élaboré plusieurs plans de relance susceptibles d'impacter les finances communautaires.

- Le plan de relance européen annoncé par la Commission Européenne le 26 mai 2020 a été confirmé suite à l'accord des chefs d'Etats et de gouvernements sur le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. Le Green New Deal européen passe à travers les mécanismes suivants : Fonds de Transition Juste, REACT EU et France Relance.

- Les règles de financement, les périmètres et les périodes de programmation sont différents, mais les fonds sont mobilisés et mis à disposition en général autour de 3 ans.

**Le plan de relance pour l'économie** présenté par le Gouvernement prévoit d'engager **100 Mds€** sur deux ans, dont 40% financés par l'Union Européenne. **Trois priorités** sont fixées et plusieurs mesures concernent les collectivités locales, appelées à prendre toute leur part dans la relance :

### Répartition de l'enveloppe du plan de relance



- **La transition écologique** (30 Md€) : rénovation énergétique, décarbonation de l'industrie, infrastructures et mobilités vertes, énergie verte, biodiversité, lutte contre l'artificialisation, recyclage des friches, « fonds économie circulaire » de l'ADEME pour la modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets, activités liées au réemploi, modernisation des réseaux d'eau et des stations d'épuration ;

- **La compétitivité** (34 Md€ dont 20 financeront la baisse des impôts de production sur 2 ans) ;

- **La cohésion sociale et territoriale** (36 Md€) : Sécurité de la santé, Emploi et formation professionnelle, mesures d'urgence 2020 en soutien aux collectivités locales, soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité.

**Les collectivités locales** devraient bénéficier de **10 Md€ de soutien à l'investissement local en 2020 et 9,5 Md€ en 2021**, dont un **abondement de 1 Md€ en faveur de la DSIL** dans le cadre du plan de relance.

Cet abondement est fléché vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine. L'année 2021 sera donc marquée par le déploiement de ce plan pour accélérer la reprise de l'activité.

L'automatisation du FCTVA



### 1.3) La situation globale des finances locales :

Les résultats financiers atteints en 2019 par les collectivités locales sont l'illustration de leur capacité à absorber les différentes réformes survenues ces dernières années (baisse des dotations, suppression progressive de la taxe d'habitation, dispositif de contractualisation).

**Les niveaux d'autofinancement et d'investissement enregistrent en 2019 des points hauts avec en parallèle une dette quasi-stable.**

L'année 2020 est une année de fragilisation. A des dépenses de fonctionnement en hausse se superposent des recettes fiscales et tarifaires en repli sensible, entraînant une contraction des niveaux d'épargnes et un nouveau recul des dépenses d'équipement, dans des proportions plus importantes que le niveau attendu.

La crise de la Covid-19 met à l'épreuve le sens donné aux dernières et futures réformes fiscales :

- **L'accroissement de l'exposition aux risques sur les ressources des collectivités locales devient plus évident** avec la hausse de la part des ressources liées aux aléas économiques.

- **La baisse des impôts de production** pour 2021 aggrave la perte d'autonomie fiscale des collectivités locales, avec une perte de leviers fiscaux.
- **L'absence de corrélation entre dynamisme des dépenses de fonctionnement supportées et des recettes perçues.**

## 2) La situation financière de la CCGAM

- **Analyse des résultats et des soldes intermédiaires de gestion depuis 2016**, données consolidées (budget principal + budgets annexes - source DGFIP : \*)

(en K€)	2016*	2017*	2018*	2019*	2020
Résultat comptable exercice de fonctionnement	2.285	- 344	1.295	80	1.190
Capacité d'Autofinancement Brute (CAF brute)	3.019	433	2.136	1.011	2.169
Capacité d'AutoFinancement nette (CAF nette)	1.707	- 1 102	388	- 919	152
Encours de la dette 31/12	15 711	17.276	23.709	26.108	24.111
Annuité de la dette	1.860	2.093	2.306	2.473	2.575
Capacité de désendettement (en années)	5,20	39,90	11,10	25,82	11,12

- Analyse des **soldes intermédiaires de gestion depuis 2017 du seul budget principal (hors budgets annexes – audit réalisé par la société KPMG)**

(en K€)	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de gestion	24.305	29.755	30 576	30.473	30.178
Charges de gestion	21.510	29.383	28.430	29.721	28.259
Excédant brut gestion	2.795	372	2.146	752	1.919
CAF Brute	2.591	35	1.844	362	1.554
CAF Nette	1.495	-1.017	590	- 93 1	224
Encours de la dette 31/12	10.040	12.088	15.780	16.289	14.961
Capacité de désendettement (en années)	3,9	343,4	8,6	45	9,63
Résultat Clôture (FCT + INV) avant Restes à Réaliser (RAR)	4.769,7	2.438,4	5.969,1	4.467,9	4.152,2
R.A.R. Dépenses	1.101,9	1.865,0	2.582,5	1.628,0	1.970,2
R.A.R. Recettes	2.212,8	4.692,1	779,3	800,8	2.098,3
Excédent disponible au 31/12 (reports compris)	5.880,7	5.265,5	4.165,9	3.640,8	4.280,3

- **Analyse des taux de fiscalité** depuis 2014

(en %)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CFE	26,63 %	26,63 %	26,98 %	26,73 %	26,76 %	26,76 %	26,76 %
TH	11,51 %	11,74 %	12,44 %	12,56 %	13,39 %	13,39 %	
TFB	2,15 %	2,19 %	2,32 %	2,37 %	3,37 %	3,37 %	3,37 %
TFNB	6,09 %	6,21 %	6,58 %	6,37 %	6,79 %	6,79 %	6,79 %
TEOM CCGAM	11,00 %	11,33 %	11,50 %	11,70 %	11,70 %	11,70 %	11,70 %
TEOM SIRTOM	11,60 %	8,70 %	8,70 %	9,63 %	9,63 %	9,63 %	9,63 %
TEOMi		0,0125 €/l	0,0125 €/l	0,008 €/l	0,008 €/l	0,011 €/l	0,014 €/l

• **Analyse de l'évolution de la masse salariale depuis 2017**

(en €)	2017	2018	2019	2020	BP 2021
Charges nettes de personnel (c/012-c/013)	14.422.443	14.622.058	14.586.015	14.553.777	13.421.693
Autres Charges relatives au personnel (c/011)	132.982	152.678	230.223	160.811	185.615
Attributions de Compensation (AC) des services communs	-2.250.099	-2.165.262	-2.054.421	-2.152.201	- 926.599
Autres recettes (c/70-c/74)	- 714.980	- 518.824	- 176.718	- 220.233	- 168.567
<b>Impact net global pour la CCGAM</b>	11.590.346	12.090.650	12.585.099	12.342.154	12.512.142

**La crise sanitaire** liée à la pandémie de la Covid-19 **a impacté les dépenses et les recettes 2020 de la CCGAM**, sur le budget principal principalement :

- **Les dépenses de fonctionnement supplémentaires** liées à la crise sont estimées à **230 K€**, les coûts supplémentaires sont affectés principalement en direction des affaires scolaires & périscolaire pour environ 99 K€, du pôle santé pour 84 k€ et des produits d'entretien pour 24 k€
- **La perte de recettes de fonctionnement** en lien direct avec la crise est estimée à **555 k€**, principalement sur le centre nautique (190 k€), le restaurant scolaires (152 k€), les garderies et animation jeunesse (91 k€), les redevances à caractère culturel & sportives (97 k€), le transports-mobilité (21 k€).....
- Consécutivement aux différents plans de continuité d'activité liés à la Covid-19, le niveau global des services rendus a dû être réduit induisant une perte des redevances des usagers mais également **une diminution des dépenses de fonctionnement** pour ces services, ceci à hauteur de **988 k€**. Les postes les plus concernés sont le centre nautique, les affaires scolaires, le pôle matériels et véhicules et les bâtiments.
- Le contexte mondial de l'offre et de la demande en matière de recyclage des papiers et autres matériaux, ainsi que la fermeture de la seule usine française produisant du papier journal 100% recyclé, ont eu pour conséquence **une chute des prix du papier, qui sont devenus négatifs**. Cet effondrement des cours a eu pour **conséquence directe pour la CCGAM des pertes de recettes liées à la valorisation des déchets**. Les aides à la tonne triée ont également diminué car la qualité du tri des déchets a été moindre pendant la

période de confinement, dans un contexte d'extension des consignes de tri sur le territoire de la CCGAM. **La perte** entre 2019 et 2020 s'élève à **45 k€**.

- Au titre des **dépenses d'investissement**, il a fallu équiper la salle du conseil de visioconférence et acheter des ordinateurs portables. L'ensemble représente **8 k€**.

L'ensemble des mouvements de dépenses et de recettes décrits ci-dessus ont permis d'améliorer de manière exceptionnelle la situation financière de la collectivité fin 2020 mais les équilibres de la CCGAM restent très fragiles.

**Avec le retraitement de l'effet Covid-19 et des charges exceptionnelles liées au remboursement Tascom et hausse du taux TH :**

- La CAF Brute serait de 930 K€
- La CAF Nette négative de - 400

### 3) Les orientations 2021 et les perspectives pluriannuelles au service des habitants et de l'économie locale

#### 3.1) Une évolution incertaine et limitée des recettes de fonctionnement

Compte tenu du contexte économique et institutionnel précisé précédemment très incertain, **les ressources de fonctionnement** de la CCGAM **diminueraient** globalement **de l'ordre de 1.436 k€** (- 4,75 %) de 2020 (réalisations) à 2021 (prévisionnelles).

**Les principales évolutions anticipées** sont les suivantes :

- **La diminution des attributions de compensation (AC) pour 1.457 k€ ;**
- L'application de **la réforme de la TH qui réduit le produit fiscal de la CCGAM de 315 k€ ;**
- La **prudence** par rapport à la **perception des dotations** liées à la population DGF (FPIC, dotation de compensation,..), aux **produits exceptionnels** et à la **suppression des remboursements des salaires par l'Etat** pour les arrêts Covid des contractuels s'élève à **209 k€**.

**L'augmentation d'un point de la taxe foncière sur les propriétés bâties** et d'un **1/2 point de la TEOM** permet une **augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 544.k€** pour la CCGAM.

Comme en 2020, les recettes de fonctionnement seront probablement réduites pour un bon nombre de services ou d'équipements communautaires compte tenu du contexte actuel de la pandémie de la Covid-19.

La situation sera très dépendante de l'évolution de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et du retour à un fonctionnement d'avant crise.

C'est notamment le cas pour :

- le centre nautique intercommunal d'Autun et du Centre aqua récréatif d'Étang sur Arroux

- le parc des expositions l'Eduen à Autun
- la salle Jean GENET de Couches
- l'école d'Arts Plastiques, l'Espace Sports Natures et le conservatoire de Musique
- des garderies périscolaires (impactés par le confinement à partir de 19h)

### 3.1.1) Les recettes fiscales

A partir des éléments actuellement disponibles, l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition serait nulle en 2021.

L'année 2021 est marquée par la première année d'application, pour les collectivités, de **la suppression de la Taxe d'Habitation** sur les résidences principales. A compter de 2021, la CCGAM percevra une part de taxe sur la valeur ajoutée ainsi que la taxe d'habitation qui continuera à s'appliquer sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à la résidence principale. **La hausse de 0.83 point de la TH postérieurement à 2017 ne sera pas compensée par l'Etat en 2021**

En 2021 est également mise en œuvre une autre réforme fiscale, à savoir la **diminution de moitié de la valeur locative des locaux industriels**, avec pour conséquence **une baisse dans la même proportion de la taxe foncière bâtie (TFB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE)** qu'ils génèrent. Ces diminutions des recettes des communes et de la CCGAM seront prises en charge par l'Etat en ce qui concerne le dynamisme des bases (mécanisme de dégrèvement). En revanche, les hausses de taux ne seront pas compensées.

**La CCGAM perd son pouvoir de taux sur 29 % des bases de CFE et 5 % des bases de TF des locaux industriels.**

**Le produit de CFE** de la CCGAM en 2020 (2.672 k€) est issu à **58 % des établissements industriels**. La compensation de l'Etat est estimée à 740 K€ en 2021.

Par ailleurs, les **bases économiques** de la CCGAM représentent environ **23 % des bases de foncier bâti** du territoire, **dont environ 10 % pour les établissements industriels**. A ce titre, la **compensation de l'Etat** devrait s'élever **de l'ordre de 140 K€** et devrait évoluer au même rythme que les bases de cette catégorie de locaux.

En termes de croissance, **le secteur économique** a généré **7,79 % des bases fiscales supplémentaires sur la période 2017-2020** (53 % pour le secteur industriel).

Les bases des locaux professionnels ont progressé chaque année de + 2,67 % en moyenne sur la période (+1,81 % pour les bases industrielles), contre + 174.0 % pour les locaux d'habitation.

L'évolution favorable des bases industrielles intervient surtout en 2020, avec une hausse très marquée, de + 4,07. % en une année.

**Si la crise sanitaire a eu un impact limité sur les recettes fiscales de la CCGAM en 2020, les recettes seront davantage impactées en 2022 et 2023.**

L'évolution des recettes fiscales dépend du niveau de défaillance des entreprises du territoire et de l'évolution du chiffre d'affaire des contribuables. En particulier, **sont**

**anticipées des diminutions de la CFE, de la CVAE et de la TASSOPI.** La diminution de la CFE devrait être moindre en 2022, contrairement au produit de CVAE, qui devrait encore diminuer.

En 2021, les **recettes fiscales** représenteront environ **43 % des recettes de fonctionnement** du budget général

### 3.1.2) Les dotations

La Loi de Finances pour 2021 ne prévoit pas la création de nouvelles variables d'ajustement. Néanmoins, la **CCGAM ne percevra plus la compensation fiscale au titre des exonérations de taxe d'habitation.** Cette **compensation est intégrée à la fraction de TVA calculée suite à la suppression de la TH sur les résidences principales.** En effet, les exonérations concernées par cette compensation payée par l'Etat ne s'appliquaient que sur les résidences principales et non sur les résidences secondaires ou les autres locaux.

La CCGAM devrait voir, comme chaque année, sa dotation de compensation être réduite afin d'assurer une partie du financement de la péréquation du bloc communal. **La diminution de la dotation de compensation est évaluée à 65 k€.**

### 3.1.3) Les autres recettes

On peut souligner en particulier la diminution des recettes liées à la valorisation des déchets encore en 2021 (- 85 k€), comme expliqué précédemment.

## 3.2) Une stratégie financière permettant de construire l'avenir, dans un contexte incertain

Depuis plusieurs années, l'Exécutif de la CCGAM a appliqué une stratégie pluriannuelle destinée à améliorer les ratios financiers, tout en mettant en œuvre un projet de territoire ambitieux. Cette stratégie s'articule autour des objectifs financiers suivants :

- Recherche active de subventions et d'économies,
- Maîtrise et efficacité des dépenses de fonctionnement,
- Maintien d'un niveau d'investissement conséquent notamment sur l'entretien du patrimoine existant (pas de gros nouveaux projets d'investissements),
- Une capacité de désendettement inférieure à 12 années sur le budget principal, le budget action économique et le budget GEMAPI (nomenclature M14),
- Un niveau d'épargne nette suffisant pour préserver la capacité à investir, couvrir les dépenses imprévues et les moindres recettes.

Il s'agit donc de ne pas compromettre les équilibres et marges de manœuvre financières, qui permettront de financer les mesures de soutien et les investissements structurants nécessaires sur le mandat à venir.

Néanmoins, plus que jamais, dans le contexte actuel de crise, le rôle des acteurs publics a été démontré : le rôle « d'atténuateur de crise », le rôle contracyclique des collectivités locales, est réel.

Dans un contexte très incertain, marqué par l'ampleur de la crise sanitaire et économique, aux équilibres bousculés, la CCGAM entend poursuivre et accélérer la réalisation de son projet de territoire, au service de la qualité de vie des habitants et en soutien à l'économie locale.

La réalisation de l'acte du projet de territoire passe par la mise en œuvre d'une stratégie financière ayant pour objectif de maintenir des services publics de qualité et de développer des politiques en soutien aux habitants et à tous les acteurs économiques et associatifs locaux.

Ce contexte sanitaire exceptionnel contraint aujourd'hui la CCGAM à ajuster sa trajectoire financière, tout comme le fait l'Etat, les cibles de soldes publics telles que précisées dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 ayant été rendues caduques par la crise, comme l'ont précisé la Mission Cazeneuve et le Haut Conseil des finances publiques.

La dégradation des finances publiques à court et moyen terme est devenue un consensus national, en attendant l'adoption prévue d'une nouvelle loi de programmation des finances publiques en 2021.

La CCGAM se fixe ainsi un objectif de retour à une capacité de désendettement inférieure à 12 ans à horizon 2022, sur les budgets de la nomenclature M14 consolidés.

### 3.3) Les grandes orientations des politiques publiques

#### **Une crise sanitaire qui oblige une présence constante et quotidienne de la Communauté de communes**

Des efforts importants seront encore conduits cette année 2021 par notre Communauté de Communes, aux côtés de tous les acteurs publics et privés, pour faire face aux difficultés sanitaires, économiques et sociales. Plus que jamais, les moyens seront encore déployés pour soutenir tous ceux qui sont durement impactés par cette crise durable. Le soutien et la solidarité guideront, tant que possible, notre action publique.

#### **La définition d'un projet de territoire, coconstruit avec les Maires et tous les élus de notre bassin de vie**

Le nouveau projet de territoire du Grand Autunois Morvan et le nouveau pacte financier, fiscal, de confiance et de solidarité accompagneront un nouveau projet politique commun.

L'axe majeur de ce nouveau projet est bien de :

**« Favoriser le maintien de la population et favoriser l'installation de nouvelles familles sur notre territoire »**

A ce stade, les élus du Grand Autunois Morvan doivent, en priorité, se poser la question des services prioritaires, du niveau de service que nous devons rendre pour atteindre cet objectif.

Ce travail devra être effectué sans oublier de résoudre une équation :

**« Comment définir ce nouveau projet de territoire tout en respectant nos contraintes financières »**

Nous pourrions résumer ce lourd travail en trois questions :

- Quels services prioritaires, et quels niveaux de services pour notre population ?
- Qui (de la Communauté et/ou des communes et/ou d'autres...) devra porter ces services ?
- Quel scénario retenir pour le financement de ce nouveau projet ?

**🚧 La définition d'un pacte financier, fiscal, de solidarité et de confiance**

La définition d'un tel pacte en adéquation avec le projet de territoire est un véritable enjeu.

Ce pacte est le véritable outil qui doit garantir la viabilité technique et financière du projet de territoire.

Cet outil indispensable formalise, par une contractualisation entre les Communes et la Communauté, les échanges financiers et fiscaux sur l'ensemble du territoire (politique fiscale, échanges financiers entre la Communauté et les communes, fonds de concours, etc...).

Les objectifs du Pacte doivent s'inscrire dans une démarche politique de « gagnant – gagnant » autour d'un seul et unique enjeu commun : le Projet de Territoire.

Ces objectifs sont de plusieurs ordres, dont :

- optimiser toutes nos ressources, en particulier financières qui se raréfient (1 habitant=1 contribuable)
- trouver la bonne adéquation dans la répartition des ressources pour garantir le financement optimal du projet de territoire
- coordonner le levier fiscal à l'échelle du territoire.

Il est donc très important de mener toutes les réflexions et les arbitrages pour décliner nos priorités pour notre projet de territoire.

Il s'agit de définir un scénario qui s'appuiera sur les leviers suivants :

- l'optimisation de nos moyens et de nos ressources (humaines, matérielles, financières),
- la réduction du niveau de service déployé,
- l'évolution de la fiscalité.

Il est précisé que le pacte sera établi, au minimum, pour la période 2021-2023.

Ce travail s'appuie sur une démarche pilotée et concertée avec l'ensemble des élus de notre territoire.

Cette démarche est conduite en 3 étapes :

- la 1<sup>ère</sup> étape fut une phase de partage du diagnostic
- la 2<sup>ème</sup> étape qui est en cours de finalisation est une phase de réflexions et d'arbitrages sur les objectifs à atteindre. Elle doit permettre d'identifier les leviers d'actions les plus appropriés.
- La 3<sup>ème</sup> étape permettra de formaliser un nouveau Pacte Financier, Fiscal de Confiance et de Solidarité entre la Communauté de Communes et les Communes, dans le strict respect de notre nouveau Projet.

### **3.3.1) Les axes stratégiques de l'exécutif de la CCGAM pour le projet de territoire**

#### **✚ Un territoire qui crée de l'emploi (Travailler) :**

- Soutenir l'innovation, promouvoir les filières d'excellence (éco-activités, numérique, tourisme, sport santé bien être, logistique,)
- Réduire le décalage entre le niveau de formation des habitants et les emplois
- Construction d'une nouvelle dynamique de développement innovante et partagée s'appuyant notamment sur les enjeux de transition numérique et environnementale, pour réussir le pari de l'emploi et de la formation des jeunes
- Promouvoir l'entreprenariat et les initiatives relevant de l'ESS
- Intégrer une logique d'économie circulaire pour contribuer au développement d'une filière locale
- Renforcer l'attractivité du territoire via le développement économique : développement de zones d'activités, soutiens aux clusters et pépinières d'entreprises

#### **✚ Se déplacer pour vivre son territoire (Bouger) :**

- Engager le territoire dans la transition énergétique des mobilités et l'inscrire résolument dans la dynamique régionale
- Promouvoir les modes alternatifs de déplacement pour limiter l'impact négatif de la circulation automobile
- Engager la mutation des filières logistiques

#### **✚ Mieux habiter le territoire (Habiter) :**

- Limiter l'évasion résidentielle et renforcer l'attractivité des centres urbains et centres bourgs

- Promouvoir de nouvelles formes d'habitat, adaptés aux besoins évolutifs des populations
- Devenir un territoire pilote et expérimental en matière de rénovation énergétique de l'habitat
- Poursuivre l'accompagnement des territoires dans le renouvellement urbain

#### **Le paysage au service de la qualité de vie (Respirer) :**

- Améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser l'appropriation des espaces verts et des sites par la population
- Mettre en place une gouvernance partagée au service de l'amélioration du cadre de vie
- Mettre en œuvre le volet cadre de vie au service de la stratégie de développement touristique

#### **Une centralité dont on peut être fier (Rassembler) :**

- Mettre en œuvre une centralité suffisamment forte pour organiser, fédérer et rayonner
- Engager la mutation et la réaffectation des lieux symboliques et patrimoniaux du territoire
- Développer et promouvoir les atouts culturels, économiques, sportifs du territoire, pour renforcer son attractivité.
- S'y ajoutent les thématiques suivantes, pour lesquelles des actions sont déjà mises en œuvre par la CCGAM :
  - La cohésion sociale et la solidarité territoriale (santé, dépendance, contrat de ville...),
  - La transition écologique via notamment un plan de performance énergétique des bâtiments
- L'accompagnement à la transition vers un autre modèle de développement, plus durable et soutenable, via :
  - le développement de l'agriculture urbaine,
  - le soutien à la turbine de l'éco-transition, autour du 11/19,
  - des investissements structurants pour le développement du recyclage des déchets (construction de nouvelles déchetteries, d'une recyclerie)
  - le lancement de l'élaboration du Plan Climat.
- Le cycle de l'eau : mise en œuvre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations).

Par ailleurs, dans ce contexte particulier de crise, le budget 2021 aura la particularité d'être :

- **Un budget de relance** : poursuite et accélération de la mise en œuvre du projet de territoire, poursuite du soutien aux acteurs locaux de l'économie, soutien aux habitants
- **Un budget évalué au plus juste**, la CCGAM assumant ses responsabilités et s'en tenant à ses compétences
- **Un budget maîtrisé**, les dépenses étant prévues à hauteur des stricts besoins.

### 3.3.2) L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** hors dépenses imprévues pourraient s'établir à **28.615.830 €** et les **recettes réelles de fonctionnement** à **28.768.684 €** auxquelles il conviendra de rajouter l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 4.280.346 €.

Avec les écritures d'ordres, les dépenses imprévues et un autofinancement prévisionnel de l'ordre de 1.246.700 €, **la section de fonctionnement s'équilibrerait en dépenses et recettes à 33 242 030 €.**

Le montage du **budget 2021** est **basé sur l'exécution de l'année 2020** ajusté par les demandes des élus.

Hors dépenses RH, elles augmentent de 1.195 K€ si on compare le budget primitif 2021 et le réalisé 2020 :

- Les **charges à caractère général** (chapitre 011) augmentent de **+ 1.796 K€.**

Elles ont été évaluées sur la base une année normale pour les services fonctionnant normalement (services sans impact lié à la Covid-19) et comme pour l'année 2020 pour les services en mode arrêt ou mode dégradé du fait de la Covid-19.

Les **services impactés par la hausse** sont :

- le **scolaire** (fonctionnement normal et participation à l'AGESCA pour 118 k€),
- la **direction de l'aménagement et du développement du territoire** (OPAH-RU = 185 k€ et PAT = 77 k€),
- **l'étude pour le SPR** (site patrimonial remarquable) pour le quartier Marchaux (90 k€),
- le **pôle environnement** (augmentation du coût des déchets = 408 k€)
- et la création d'une enveloppe pour faire face aux imprévus face à la crise sanitaire (566 k€)

- Les **charges de personnel** : hypothèse de **stabilité à périmètre constant**
- Les **atténuations de produits** diminuent de **- 200 K€** car en 2020 a été rattaché le montant à restituer à l'Etat pour l'augmentation du taux TH en 2018 pour les contribuables « modestes ».
- **Les charges de gestion courante** baissent de **- 499 K€**. Ceci s'explique par la **baisse de la subvention au CIAS** (173 k€), la **baisse des indemnités des élus** (15 k€), des **baisses des subventions d'équilibre aux budgets annexes** (116 k€) et le **versement des fonds de concours en dépenses d'investissement** uniquement (322 k€). il est à noter qu'à contrario les **subventions aux associations augmentent de 123 k€.**

- Les **charges financières** baissent de - **12 k€** dans un contexte de taux de marché bas

- Les **charges exceptionnelles** augmentent de + 109 k€, en raison du fonds régional territorial et des subventions versées aux particuliers dans le cadre de l'OPAH-RU.

### 3.3.3) Les engagements pluriannuels d'investissement projetés

**A ce jour**, il reste **un seul projet suivi en autorisation de programme et crédits de paiement** (AP/CP) sur l'année 2021 qu'est la **mise en réseau des bibliothèques rurales** (125.931 euros de crédits sont programmés cette année et 28.350 euros de DETR sont attendus).

**Pour 2021**, est envisagé :

- de **continuer la voie verte**. Il s'agit du tronçon Dracy Saint Loup – Autun. Ces **travaux sont estimés à 200 K€** mais 100 K€ de subventions sont attendues de l'Etat et du Conseil départemental de Saône et Loire.

- Une **enveloppe de près de 506 K€** est prévue pour des **subventions d'équipement en direction des entreprises, des commerces, des porteurs de projets, la clinique du Parc et la Croix Rouge**. Le conseil Régional subventionnera les projets à hauteur de 72.644 euros.

- Pour les dépenses récurrentes, dont les travaux de voiries, une enveloppe d'environ 1.818.000 euros est nécessaire, 134.000 euros en recettes peuvent être reçues

### 3.4) L'engagement pluriannuel de fonctionnement projeté

A ce jour une autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) a été créée en 2020 pour la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun.

En raison du Covid-19, aucune dépense n'a eu lieu en 2020. Les crédits de paiement s'étaient sur 5 ans (de 2021 à 2025) et se décomposent de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Aides à la rénovation des logements</b>							
Aides aux travaux	0 €	50.000 €	150.000 €	100.000 €	100.000 €	100.000 €	500.000 €
<b>Ingénierie</b>							
<b>Tranche ferme</b>							
Montant global TTC	0 €	135 463 €	135 463 €	135 463 €	135 463 €	135 464 €	677.316 €
<b>Tranche optionnelle</b>							
Montant global TTC	0 €	0 €	44.688 €	68.688 €	113.376 €	88.896 €	315.648 €
<b>Marché global</b>							
Mont global du marché TTC	0 €	135.463 €	180.151 €	204.151 €	248.839 €	224.360 €	992.964 €
<b>Coût global de l'opération</b>							
Coût global de l'opération TTC	0 €	185.463 €	330.151 €	304.151 €	348.839 €	324.360 €	1.492.964 €

Les aides de l'Anah et de la caisse des dépôts et consignations s'élèveront à 568.516 euros, soit à 38%.

### 3.3.5) Les équilibres financiers des budgets annexes

Les subventions d'équilibre depuis 2006 se résument ainsi :

	P.E.	Abattoir		I.P.D.R. / La Boulaye	Aérodrome	ZAE / PASA	Salle J. GENET	TOTAL
		Fct	Inv					
2006								0
2007	206 000							206 000
2008	386 000			40 905				426 905
2009	547 000				45 000			592 000
2010	420 000			23 228	63 000			506 228
2011	515 000			55 100	54 000			624 100
2012								0
2013	530 000		143 100	117 405	70 000			860 505
2014	480 000	63 000	338 870	124 180	79 900	132 000		1 217 950
2015	460 000	70 000		50 000	5 000	50 000		635 000
2016	520 000	46 200	100 000	160 000	17 000	34 800		878 000
2017	675 800	77 700	100 000	193 000	14 400	46 000	210 000	1 316 900
2018	502 000	59 000	1 277 000	126 000	11 000		195 300	2 170 300
2019	500 000	185 910	80 000	261 000	17 000	10 100	177 000	1 231 010
2020	560 000	125 000		215 000	16 000	15 000	155 000	1 086 000
<b>BP</b>								
<b>2021</b>	<b>451 294</b>	<b>110 638</b>		<b>102 948</b>	<b>18 410</b>	<b>149 591</b>	<b>137 230</b>	<b>970 111</b>

## ANNEXES

**Annexe1 : La politique ressources humaines et les dépenses de personnel****1- Tableaux des évolutions des effectifs****Evolution des effectifs de la CC GAM (budget principal)**

Années	CA 2018 (31/12/2018)		CA 2019 (31/12/2019)		CA 2020 (31/12/2020)		BP 2021 (01/01/2021)	
	Nb d'Agents	NB ETP						
titulaires	311	284,22	317	285,03	302	270,38	270	238,95
contrats	182	114,16	150	96,95	142	90,38	138	87,31
<b>total</b>	<b>493</b>	<b>398,38</b>	<b>467</b>	<b>381,98</b>	<b>444</b>	<b>360,76</b>	<b>408</b>	<b>326,26</b>

Comme indiqué au fil des réunions des Conseil des Maires, les effectifs de la CC GAM ont été largement maîtrisés. Il est constaté une baisse régulière des effectifs depuis plusieurs années. Il est précisé que la proposition de budget 2021 tient compte des transferts des personnels à la Ville d'Autun, à compter du 01 janvier, du Muséum d'Histoire Naturel et des personnels de la DSTA qui travaillent à 100 % pour la Ville d'Autun.

Cette importante réduction du personnel en 2019 et 2020 a été effectuée sans pour autant diminuer le niveau de service à la population. Elle est le fruit d'un travail effectué autour de réorganisations des services au fil des départs en retraite, des départs volontaires ou des mutations.

**Evolution des effectifs en rapport avec les budgets annexes**

	ca 2019 (31/12/2019)		ca 2020 (31/12/2020)		bp 2021 (01/01/2021)	
	Nb Agents	ETP	Nb Agents	ETP	Nb Agents	ETP
IPDR	4	3,19	4	3,19	4	3,19
Parc des Expos	4	4	4	4	2	2
J Genet	1	1	1	1	1	1
SPANC	2	2	2	2	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>10,19</b>	<b>11</b>	<b>10,19</b>	<b>9</b>	<b>8,19</b>

## 📊 Répartition des effectifs (budgets annexes compris) par service

DIRECTIONS	SERVICES	EFFECTIFS	
		Nb agents	ETP
ADMINISTRATION GENERALE	Direction Générale	9	8,45
	Pôles et MSAP	11	10,37
	Direction des Affaires Juridiq	4	3,8
	Direction des Finances	13	12,8
	Direction des Ressources Humai	14	14
	Direction Informatique	4	3,3
	Direction de l'Attractivité et du Développement du Territoire	11	10,07
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>62,79</b>
SCOLAIRE/ENTRETIEN/PERISCO	Actions Educatives	21	17,35
	Affaires Scolaires	127	87,13
	Restaurants scolaires	43	34,96
	RPI	6	3,44
	PÔLE MÉNAGE	18	11,05
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>215</b>	<b>153,93</b>
DSTA	Direction Administrative DSTA	8	7,8
	Urbanisme	7	7
	Pôle Matériel	2	2
	Bâtiments	8	8
	Régie Bâtiments Scolaires	2	2
	Services Tech Etang	1	1
	Pôle environnement Administration	3	3
	Pôle loisirs Administration	2	2
	Voierie	7	6,8
	OM	21	21
	Déchetteries	3	2,8
	Equipe verte	4	4
	Espaces verts	18	18
	Terrains de loisirs	9	8,2
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>93,6</b>
CULTURE/LOISIRS	Bibliothèques	16	16
	Centre Nautique	18	17,5
	Conservatoire et écoles de musique	29	13,08
	Ecole d'Arts Plastiques	3	1,92
	Espace Sports Nature	2	2
	Hip - Hop	2	2
	Muséum Histoire Naturelle	4	4
	COSEC	1	0,51
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>57,01</b>
<b>TOTAL CA Budget principal (31/12/20)</b>		<b>451</b>	<b>367,33</b>
BUDGETS ANNEXES	SALLE JEAN GENET	1	1
	SPANC	2	2
	IPDR	4	3,19
	Parc des Exposition l'Eduen	4	4
<b>TOTAL CA Budgets Annexes (31/12/20)</b>		<b>11</b>	<b>10,19</b>

Précision sur le total des effectifs du budget principal, le total tient compte des éléments suivants :

444 agents titulaires et contractuels (cf tableau de la page précédente) auxquels nous devons ajouter, 1 conservateur d'Etat, 4 apprentis et 2 contrats aidés (représentants 6.57 ETP supplémentaires)

## Pour information : Evolution des effectifs du CIAS

Années	ca 2018 (31/12/2018)		ca 2019 (31/12/2019)		ca 2020 (31/12/2020)		bp 2021 (01/01/2021)	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
titulaires	51	50,91	53	50,69	48	45,4	48	45,4
contrats	24	21,5	26	23,13	24	20,58	24	20,58
total	75	72,41	79	73,82	72	65,98	72	65,98

**Globalement, notre EPCI (CC GAM, CIAS) compte au 31 décembre 2020 : 534 agents pour 443.50 ETP.**

### **2- Une recherche permanente de rationalisation des moyens humains sera un des objectifs majeurs des années 2021 et 2022.**

Dans ce but, les points suivants seront les éléments essentiels de la politique RH :

#### **Faciliter la mobilité des agents dans les services de la CC GAM**

Tous les postes vacants feront l'objet d'une étude particulière. Par principe, les départs en retraite ne seront remplacés qu'après avoir étudié toute réorganisation ou mobilité en interne.

Les agents devront faire preuve de polyvalence. Les actions de formation seront programmées dans ce sens.

#### **Renforcer les mutualisations et les conventions d'échanges de services avec les communes membres, dès lors que le besoin en est exprimé, dans tous les secteurs de la GAM, du CIAS, des Communes membres.**

### **3- La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences**

#### **Un outil important pour cibler, développer :**

- les aptitudes professionnelles des agents,
- les niveaux de motivation, d'implication de chacun,
- le niveau de responsabilité individuelle et collective des collaborateurs,
- la prise d'initiative, l'adaptabilité, la polyvalence et l'esprit d'équipe

#### **Une GPEC qui s'appuiera sur les nouvelles lignes de gestion adoptées en conseil communautaire le 09 mars dernier :**

- Avec la mise en place de nouvelles fiches de postes pour chaque agent
- Un travail sur une évolution des procédures d'évaluation des agents
- Des avancements et des promotions internes qui s'appuieront non seulement sur l'évaluation des objectifs fixés en lien avec le projet de territoire, mais également en fonction des postes occupés (ou de l'évolution des postes occupés)
- Des avancements et des promotions internes qui tiendront compte également des formations suivies.

#### **4- Développer un environnement de travail qui facilite les procédures, qui permettent la collaboration entre agents et avec nos partenaires institutionnels.**

- Accélérer les procédures dématérialisées avec une optimisation des logiciels mis à disposition des agents. Organiser un accompagnement des collaborateurs par les formations en support.
- Renforcer la mise en place d'outils numériques permettant à chacun d'accéder à l'ensemble de ses dossiers ou des dossiers partagés s'appuyant sur des outils délocalisés (full WEB mode SaaS, Cloud Privé).
- Doter les services de matériels facilitant le travail à distance, le télétravail afin d'assurer la continuité du service public dans toutes les circonstances et en toute sécurité.
- Renforcer les outils collaboratifs permettant les échanges permanents en interne ou avec les partenaires extérieurs. Ces outils permettront de renforcer le travail autour des projets, faciliteront le travail d'équipe. Ces outils permettront d'augmenter l'efficacité des équipes et permettront de réaliser des économies certaines en rapport avec des déplacements parfois longs et coûteux.

#### **5- S'appuyer sur l'évolution du temps de travail de 1568 à 1607 heures et du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) pour lancer une nouvelle dynamique.**

- La modification du temps de travail, (chantier en cours), devrait nous permettre de trouver quelques marges de manœuvre. Une évaluation est en cours d'étude : le gain pourrait nous permettre d'économiser entre 4 et 6 équivalents temps plein (ceci reste à être confirmé). En tout état de cause, cette mesure entrainera inévitablement une réorganisation des services et des missions des personnels.
- La mise en place du RIFSEEP sera l'occasion d'assurer (avec un objectif à 2026) une équité de traitement des agents qui exercent les mêmes niveaux de fonction. Cet objectif est primordial pour effacer, du mieux possible, les inégalités de traitement qui sont

essentiellement dus aux historiques des transferts depuis 21 ans. Ce nouveau régime indemnitaire, qui sera appliqué à partir du 01 janvier 2022, permettra également de définir les primes sur deux niveaux :

- 📌 Une indemnité de fonction
- 📌 Un complément indemnitaire annuel attribué au regard de critères précis (objectifs individuels et collectifs...).

La mise en place de ce nouveau régime indemnitaire sera de toute évidence un levier important pour garantir une dynamique des équipes.

## **6- Un accompagnement des managers par la mise en place de formations dès septembre 2021.**

Un comité de pilotage, commun avec la Ville d'Autun, composé de la Présidente de la CC GAM, du Maire d'Autun, du Vice – Président en charge des RH et de l'administration générale, de son délégué au bureau communautaire, de l'Adjointe au Maire en charge des RH, des deux DGS (Ville et GAM), de la Directrice du CIAS, et de la Directrice RH vient de se mettre en place pour suivre le programme de formation des « Managers ».

Ces formations seront déployées dès septembre, en collaboration étroite avec le Centre de Gestion et le CNFPT.

Elles concerneront près d'une cinquantaine d'agents. Les formations cibleront les deux thématiques suivantes :

- 📌 Une formation sur les procédures d'évaluation en lien avec la mise en place du nouveau projet de territoire et du nouveau régime indemnitaire
- 📌 Une formation sur les Risques Psychosociaux en lien avec le travail effectué sur le document unique (formation sur 2 ans)

## **Annexe 2 : Rapport sur l'état de la dette : une dette sécurisée et maîtrisée**

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'encours de la dette totale** (BEA salle Jean Genet inclus) est de **24 111 390 €**.

**Au 15 février 2021, les emprunts contractés fin décembre 2020** pour le budget principal et le budget ZAE **ont été débloqués** (ces 2 nouveaux emprunts s'élèvent à 1 565 000 €).

**En 2021, la collectivité remboursera 2 018 000 €** et emprunterait seulement 1.402.800 €, soit encore un **encours de dette prévisionnel à fin 2021** qui devrait être de l'ordre de **25 062 000 €**.

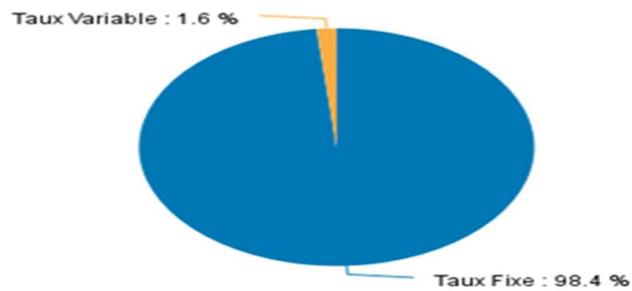
**En deux ans, entre 2019 et 2021, la CCGAM se sera désendettée de plus de 1.050.000 euros.**

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution de l'extinction de la dette de la CCGAM.

En 2027, une baisse significative des annuités qui fournira à la CCGAM une « bouffée d’oxygène ».

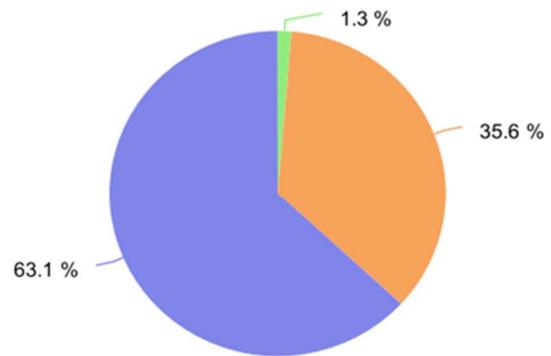
**Principaux éléments relatifs à la dette du budget principal :**

- une dette sûre :

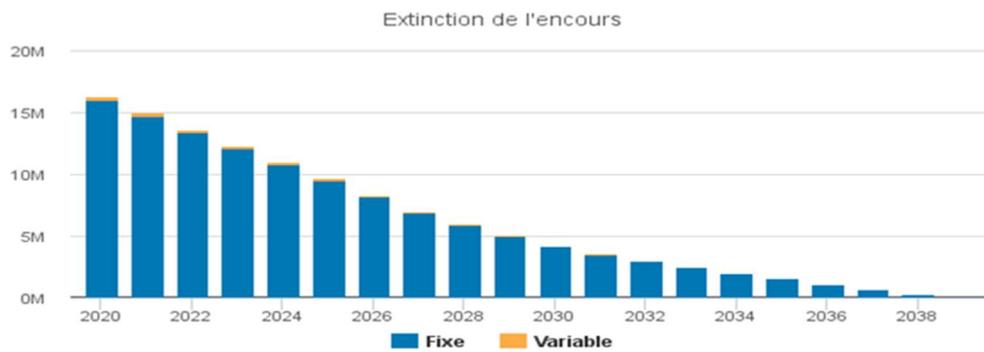


	■ Fixes	■ Variables	Total
Encours	14 717 398,53	242 543,60	14 959 942,13
%	98,38%	1,62%	100%
Durée de vie moyenne	6 ans, 8 mois	6 ans, 8 mois	6 ans, 8 mois
Duration	6 ans, 4 mois	6 ans, 5 mois	6 ans, 4 mois
Nombre d'emprunts	25	1	26
Taux actuariel	1,99%	1,50%	1,99%
Taux moyen	2,00%	1,54%	1,99%

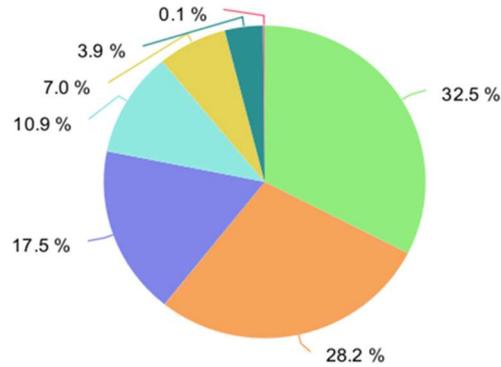
- une durée de vie résiduelle satisfaisante :



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	198 114,86
5 - 10 ans	5 319 879,25
10 - 20 ans	9 441 948,02
<b>TOTAL</b>	<b>14 959 942,13</b>



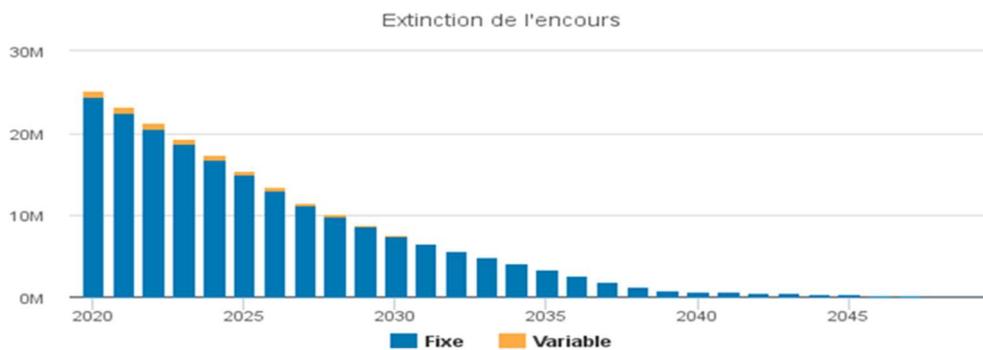
une dette bien répartie :

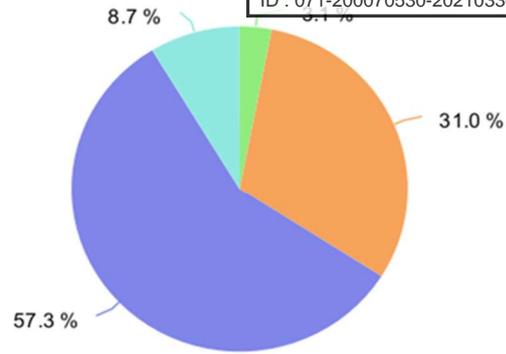


Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
CAISSE D'EPARGNE DE FRANCHE COMTE	-	32,54	4 868 585,45
LA BANQUE POSTALE	-	28,16	4 212 599,80
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	-	17,46	2 612 174,55
CREDIT MUTUEL	-	10,86	1 624 789,57
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	-	6,97	1 042 543,60
CREDIT AGRICOLE DE FRANCHE COMTE	-	3,86	577 623,68
DEXIA CREDIT LOCAL	-	0,14	21 625,48
<b>TOTAL</b>			<b>14 959 942,13</b>

### Principaux éléments de la dette consolidée de l'ensemble des budgets :

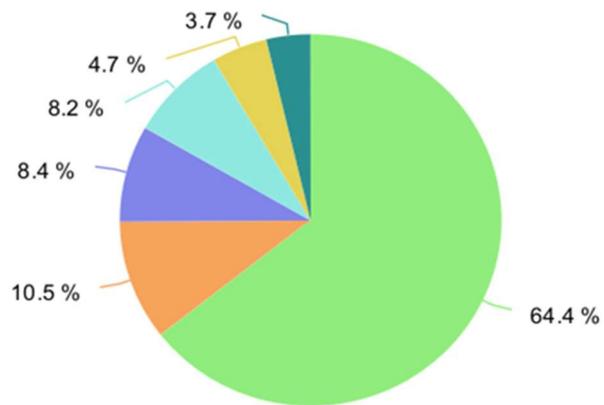
- un profil d'extinction de la dette cohérent





Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	714 486,86
5 - 10 ans	7 192 968,25
10 - 20 ans	13 300 350,69
20 - 30 ans	2 021 419,26
TOTAL	23 229 225,06

### - la répartition par budget



Budget	%	Montant
Budget Principal C.C.A.	64,40	14 959 942,13
ABATTOIR	10,51	2 440 823,06
IMMEUBLE PRODUCTIF DE REVENUS	8,39	1 948 668,18
PARC EXPOSITION	8,25	1 915 519,82
GEMAPI	4,71	1 094 423,73
ZAE	3,74	869 848,14
TOTAL		23 229 225,06

### **Annexe 3 : Rapport sur les incidences de la Covid-19**

En 2020 la crise sanitaire a impacté la situation financière de la CCGAM. Cette situation a conduit à une hausse des dépenses de certains services stratégiques de la collectivité. Cette **augmentation liée à l'effet Covid s'élève à 230 k€**. En contre partie **des recettes liées au Covid ont été enregistrées pour 137 k€**.

Par ailleurs, en raison de la baisse des services rendus qui a conduit à **une perte de recette sur les usagers de 555 k€**, il y a eu **une diminution des dépenses de fonctionnement pour ces services, ceci à hauteur de 988 k€**.

Ainsi les impacts de la crise sanitaire sur les recettes entre 2019 et 2020 de la collectivité s'analyse en un impact global positif de l'ordre de **+ 340 k€ sur l'équilibre financier 2020**.

### **Annexe 4 : Détail des grandes orientations budgétaires :**

#### **La section de fonctionnement**

##### **1) Les dépenses de fonctionnement du budget principal :**

Les dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses imprévues pourraient s'établir à 28.615.830 € et les recettes réelles de fonctionnement à 28.768.684 € auxquelles il conviendra de rajouter l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 4.280.346 €.

Avec les écritures d'ordres, les dépenses imprévues et un autofinancement prévisionnel de l'ordre de 1.246.700 €, la section de fonctionnement s'équilibrerait en dépenses et recettes à 33 242 030 €.

Le montage du budget 2021 est basé sur l'exécution de l'année 2020 ajusté par les demandes des élus. D'ailleurs, les dépenses budgétaires réelles des Ressources Humaines sont comparables et s'élèvent à 13 837 479 €.

#### **Chapitre 011**

Le budget prévisionnel en 011 diminue de 66 415 € par rapport au prévisionnel 2020.

- le budget alloué aux formations de professionnalisation hors CNFPT a été restreint (47.172€)
- 19.500 € représentent les frais de la prestation du Centre De Gestion relative RIFSEEP/1607H

#### **Chapitre 012 : salaires et charges.**

Le budget prévisionnel en 012 s'élève à 13 484 543 €

La contrainte en 2021 est de maintenir la masse salariale au même niveau que le réalisé 2020, GVT compris (Le Glissement Vieillesse Technicité est une notion de variation de la masse salariale à effectif constant. Le GVT positif correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle d'un fonctionnaire découlant: d'un avancement quasi-automatique sur sa grille indiciaire : composante Vieillesse, d'un changement de grade ou de catégorie : composante Technicité)

Ce budget tiens compte des éléments suivants :

Augmentation d'un point d'augmentation sur la taxe foncier bâti  
Augmentation d'un demi-point sur la TEOM. Avec cette augmentation des taux nous allons percevoir 544.000 euros de recette fiscale, ce qui nous permet de ne pas piocher dans notre résultat clôture 2020 qu'à hauteur de 177.500 euros.

## La section d'investissement

### Le budget principal :

La section d'investissement pourrait s'équilibrer en dépenses et en recettes à 6 504 204 €.

### Dépenses

Les différentes dépenses d'investissement par service hors emprunt, s'élèvent à 2.650.760 euros, elles sont les suivantes :

- *Bibliothèque multimédia* : **125.931 euros** pour la mise en réseau des bibliothèques rurales.
- *Voie verte* : **223.500 euros** pour le tronçon Dracy-Autun
- *Voiries* : **500.000 euros** pour les travaux définis en tranche ferme et en tranches conditionnelles.
- *Restauration scolaire* : **68.188 euros** pour l'équipement de la cuisine centrale et le remplacement de matériels dans les cantines rurales.
- *Direction générale* : **166.762 euros** pour l'achat de logiciels et de matériels informatiques.
- *Education* : **50.423 euros** pour l'achat de matériels dans les écoles dans le cadre du plan de relance.
- *Centre nautique* : **15.000 euros** pour l'achat de matériels PMR dans le cadre des JO 2024. La ville devrait participer à cette acquisition car c'est elle la chef de file de ce projet.
- *Pôle transports - mobilité* : **27.000 euros** pour la création d'aires de covoiturage et l'achat de vélos à assistance électrique.
- *Service déchets* : **269.000 euros** pour l'achat d'une benne à ordures ménagères, l'acquisition de bacs et bornes et l'aménagement de déchetteries.
- *Pôle matériels et véhicules* : **20.000 euros** pour l'achat d'un véhicule utilitaire pour le service d'ordures ménagères à Mesvres. L'énergie « électrique » est à préconiser.
- *Service animation* : **15.200 euros** pour l'achat d'un mini bus 9 places et du matériel divers.
- *Equipe verte* : **3.000 euros** pour du matériels divers.

- Conservatoire de musique : **4.770 euros** pour l'achat de partitions et d'instruments.
  - Pôle prévention – entretien : **1.500 euros** pour l'achat de mobiliers ergonomiques liés à un avis médical.
  - Pôle agriculture et circuits courts : **20.000 euros** dans le cadre du PAT (projet alimentaire territorial).
  - Urbanisme : **18.200 euros** pour l'élaboration du document urbanisme et l'achat de logiciels (Opéris et de dématérialisation).
  - Bâtiments intercommunaux: **188.365 euros** pour terminer les travaux à la cuisine centrale, pour divers travaux sur différents bâtiments intercommunaux et pour le P3 du chauffage urbain.
  - Subventions d'investissement : **505.921 euros** sont budgétés pour des aides immobilières aux entreprises, aux porteurs de projets, pour répondre aux fonds de solidarité territoriale et pour les projets sur les sites de Mardor et de la clinique de Parc.
- et **428.000 euros** correspondant à l'enveloppe des fonds de concours à verser aux communes dans le cadre du Pacte financier, fiscal et de solidarité (PFFS) qui sera revu cette année.

Le montant des emprunts à rembourser s'élève à 1.380.500 euros

## Recettes

Il est attendu **336.929 euros** de subventions et **8.500 euros** pour la vente d'une ancienne benne à ordures ménagères

Le FCTVA à recevoir devrait être de **269.816 euro**,

Avec les résultats de clôture de la section d'investissement et les reports de 2020 sur 2021, il sera nécessaire d'emprunter en 2021 pour ce budget principal : **1.402.815 euros**.

## Les budgets annexes toutes sections confondues

### a. Le Parc des Expositions

Les investissements prévus, hors le P3 de Dalkia sont limités à 20.070 €. Il s'agit de mises en conformité et 7.220 € pour des travaux de de rechapage du toit terrasse

Malgré la fermeture de l'équipement programmée jusqu'au 31 mai, une subvention d'équilibre d'un montant de 451.294 euros est budgétée.

### b Le SPANC

La section de fonctionnement et d'investissement de ce budget s'autofinance.

### c L'Abattoir

Aucun programme de nouveaux travaux n'est programmé cette année. Il reste encore 14.181 euros de report en dépense sur 2021.

Une subvention d'équilibre de 110.638 euros est nécessaire pour respecter l'équilibre des opérations financières de l'exercice 2021.

#### **d Les IPDR**

Au niveau de la pépinière, les projets liés au Fablab, l'Espace coworking, l'E-administration et l'outil d'interaction avec le citoyen sont budgétés. C'est une enveloppe de 50.000 euros financée à hauteur de 12.500 euros par la Région. Il est prévu également pour 20.000 euros l'aménagement des locaux IFPA pour le CDS, des travaux sur différents bâtiments pour 6.755 euros et un dépôt de garantie à hauteur de 10.000 euros pour la maison de santé située dans l'ancien Intermarché.

Une subvention de fonctionnement de 102.948 euros est nécessaire.

#### **e L'aérodrome**

Il est prévu d'investir 12.000 euros pour la sécurité du site (balises et manche d'air) et la réfection des chéneaux.

Une subvention de fonctionnement de 18.410 euros est nécessaire pour équilibrer cette section.

#### **f La salle Jean Genet**

En raison de la crise sanitaire et la fermeture de cet équipement jusqu'au 31 mai, aucun investissement n'est prévu.

Néanmoins une subvention de fonctionnement de 137.230 euros est nécessaire pour équilibrer ce budget.

#### **g Les ZAE**

Il s'agit principalement de répondre aux mesures environnementales et d'engager la maîtrise d'œuvre sur la zone de Saint Forgeot. Sinon il a été budgété l'aménagement de la 1<sup>ère</sup> phase sur la zone de Couches et la pose de signalétique sur la zone de Bellevue. Pour l'ensemble des zones, les crédits ouverts s'élèvent à 555.000 euros.

Face à ces dépenses, des subventions sont demandées pour 181.670 euros.

Une subvention d'équilibre de 149.592 euros est nécessaire pour équilibrer ce budget.

#### **h GEMAPI**

C'est un budget qui s'équilibre en fonctionnement à l'aide du montant de la taxe Gemapi, à savoir 169.443 euros pour 2021, correspondant à environ 4,16 € en moyenne par habitant.

Pour 2021, il n'est prévu que des travaux de prévention des inondations qui seront alors financés par l'autofinancement.

## **L'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement.**

Cette étude d'impact est obligatoire pour tout projet d'opération d'investissement dont le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur à un certain seuil. S'agissant de la CCGAM, le seuil est fixé à 75% des recettes réelles de fonctionnement. Il s'avère qu'aucun des projets d'investissement de l'EPCI n'entre dans de ce cas de figure.

## **Stratégie proposée pour le mandat 2020-2026.**

La crise économique et sociale résultante du Covid 19 a aidé les élus à définir les services prioritaires et leur niveau de service pour la population. Un nouveau projet de territoire s'appuiera sur ces éléments de réflexion. Il faudra profiter de cette année pour conforter notre CAF nette.

Enfin, la CC GAM devra profiter des opportunités données par les diverses aides possibles dans le cadre du plan de relance de l'Etat pour mener des actions importantes en lien avec le Contrat de Relance de Transition Ecologique, avec le Contrat Territoire d'Industrie. Les investissements de la CC GAM, devront faire l'objet d'une attention particulière en lien avec toutes les aides qui seront déployées.

## **Reports Budget 2020 sur Budget 2021**

Un certain nombre de projet ont été engagé juridiquement en fin d'année 2020 mais dont l'exécution n'aura lieu que sur l'exercice 2021.

Ainsi, nous avons en reste à réaliser en dépenses 1.970.213 € et en recettes 2.098.365 €.

Report en dépenses (les grands postes) :

- Immobilisations incorporelles	333 814 €
- Subventions à verser	551 209 €
- Immobilisations corporelles	443 977 €
- Travaux en cours	641 213 €

Report de recettes (les grands postes) :

- Subventions (différents organismes)	698 366 €
- Emprunts	1.400 000 €

## **Le plan de relance**

1°) Le plan de soutien à l'économie en 2020

- Prêts garantis par l'Etat à hauteur de 120 Mds € : 600 000 entreprises en ont bénéficiés ;
- Exonération de cotisations sociales au bénéfice des TPE et PME qui ont été

fermées administrativement, soit 3,9 Mds € ;

- Dispositif d'activité partielle représentant 19,5 Mds € a été activé pour 8,8 millions de salariés ;
- Reports de cotisations sociales, soit 18 Mds € au bénéfice de plus de 2 millions d'employeurs ;
- Fonds de solidarité de 5,8 Mds € au bénéfice de 1,7 millions d'entreprises.

2°) Les mesures de soutien aux collectivités intégrées dans le plan de relance

- Mise en place d'un filet de sécurité budgétaire afin de limiter la perte de ressources liées aux conséquences économiques de l'épidémie Covid-19 pour le bloc communal ;
- Avances de trésorerie aux départements sur le produit des droits de mutation, cette avance représente 2,87 Mds € ;
- Abondement de la DSIL, des crédits exceptionnels gérés par les préfets de région sont fléchés sur la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine. Ils représentent 1 Md €.